

FONDATION
«CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FRANCO-ARMENIEN»

RAPPORTS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Sommaire

Conclusion de l'auditeur indépendant	3
---	----------

Etats financiers

Etat de la situation financière	5
Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	6
Etat des variations dans les capitaux propres	7
Etat des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux rapports financiers	9

Conclusion de l'auditeur indépendant

A l'attention de la direction de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien» qui comprennent les états de la situation financière arrêté au 31 décembre 2017, l'état du résultat net et d'autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à la même date, ainsi que le résumé des principales méthodes de la politique comptable et les informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au(x)/en/à [pays ou collectivité territoriale], et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRSb, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie

significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

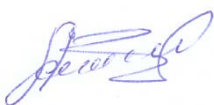
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Tatul Movsisyan
Directeur général



Ghukas Atoyán
Chargé de mission



Le 26 février, 2018
8, rue P. Sevak, Erévan

000 AMD	Note	31/12/17	31/12/16
Actifs			
Immobilisations corporelles	8	27,192	39,785
Immobilisations incorporelles		2,717	3,908
Impôts différés actifs	19	271	376
Tôtal actifs immobilisés		30,180	44,069
Matières	9	10,129	10,840
Avances pour des matières et services		865	823
Dettes commerciales et créances		72	209
Avance pour impôt sur bénéfice		-	56
Avances pour impôts et autres charges obligatoires		110	202
Disponibilités	10	5,417	2,132
Tôtal actifs circulants		16,593	14,262
Tôtal actifs		46,773	58,331
Capitaux propres et dettes			
Investissement des fondateurs	11	48,800	48,800
Cumul de la perte	11	(48,561)	(48,158)
Tôtal capitaux propres		239	642
Subventions concernant les actifs	12	29,909	43,692
Tôtal dettes non-courantes		29,909	43,692
Dettes commerciales et autres dettes	13	511	762
Avances pour les services	14	5,622	4,757
Dettes pour impôt sur bénéfice		105	-
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme		1,355	1,882
Subventions concernant les revenus	15	9,032	6,596
Tôtal dettes courantes		16,625	13,997
Tôtal capitaux propres et dettes		46,773	58,331

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

<i>'000 AMD</i>	<i>Note</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Résultat	16	29,464	25,994
Coût de revient de la vente	16	(67,900)	(73,070)
<i>Perte brut</i>		<i>(38,436)</i>	<i>(47,076)</i>
Revenus des subventions	17	53,167	59,114
Autres revenus		63	6
Frais d'exploitation		(1,750)	(1,717)
Frais administratifs		(12,314)	(9,608)
Autres charges	18	(708)	(602)
<i>Gain de l'activité de fonctionnement</i>		<i>22</i>	<i>116</i>
Gain(perte) des variations du taux de change		40	294
<i>Résultat avant impôt</i>		<i>62</i>	<i>409</i>
Impôt sur bénéfice	19	(465)	(398)
<i>Résultat net</i>		<i>(403)</i>	<i>11</i>
<i>Résultat global financier</i>		<i>(403)</i>	<i>11</i>

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»

Etat des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2017

'000 AMD

	Note	Investissements des fondateurs	Cumul de la perte	Tôtal
Solde au 31 décembre 2015	11	48,800	(48,170)	630
Résultat net		-	11	11
Résultat global financier avant impôts		-	11	11
Solde au 31 décembre 2016		48,800	(48,158)	642
Résultat net			(403)	(403)
Résultat global financier avant impôts			(403)	(403)
Solde au 31 décembre 2017		48,800	(48,561)	239

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

<i>000 AMD</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Recettes des flux de trésorerie de l'activité de fonctionnement		
Des subventions	41,819	50,028
Des ventes	30,338	24,535
Des achats des matériels, des marchandises	(6,358)	(7,072)
Du paiement des services, des travaux	(11,479)	(11,243)
Paiements aux salariés et de leurs noms	(50,325)	(50,566)
Impôt sur bénéfice	(200)	(500)
D'autres impôts, charges	(402)	(1,305)
Flux net de trésorerie de l'activité de fonctionnement	3,393	3,877
Recettes de trésorerie de l'activité d'investissements		
Dépenses liées à l'obtention des actifs immobilisés corporels et des actifs incorporels	(148)	(9,021)
Flux net de trésorerie de l'activité d'investissements	(148)	(9,021)
Flux net de trésorerie de l'activité financière	-	-
Tôtal flux net de trésorerie	3,245	(5,144)
Variations de taux de change	40	292
Solde de trésorerie au 1 janvier	2,132	6,984
Solde de trésorerie au 31 décembre	5,417	2,132

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

1. Informations générales

La Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»(ci-après Fondation) a été créé en 2001 dans le cadre de l'accord de coopération dans les domaines de la culture, de la science et des technologies signé entre les gouvernements de la République d'Arménie et de la République de France.

Les objectifs de la Fondation sont:

- la formation de spécialistes au cycle moyen (artisanal),
- l'élargissement et l'approfondissement des connaissances professionnelles sur la base de l'éducation principale, générale et secondaire (complet)

Les statuts de la Fondation ont été adoptés le 06.02.2001 par l'ordre 166 du Ministre de la justice de la RA.

Le nombre d'employés est 29 en 2017 et 31 en 2016.

Le siège de la Fondation est situé à l'adresse : 38, rue Tigran Mets, Erévan. La Fondation réalise ses activités dans le bâtiment administratif mis à sa disposition par la Mairie d'Erevan à titre gracieux.

Les organes de gouvernance de la fondation sont le Conseil d'Administration qui a le droit de la gestion et de la prise des décisions finales concernant toutes les questions, le Directeur de la Fondation et le Conseil pédagogique. Le Conseil d'Administration de la Fondation est composé de 8 membres.

Les fondateurs de la Fondation sont:

- Le Gouvernement de la République d'Arménie représenté par le Ministère de l'Éducation et de la Science, et la Mairie d'Erevan,
- Le Conseil général de la province française du Rhône,
- La Mairie de Lyon,
- L'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges»,
- La société d'enseignement professionnel du Rhône.

Le Directeur de la Fondation a des fonctions courantes ainsi que d'autres compétences attribuées par le Conseil d'Administration.

2. La conformité aux IFRS

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financiers (ci-après IFRS).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

L'unité monétaire de la République d'Arménie est le dram arménien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Fondation. Il consiste également en la monnaie de présentation des informations financières en précision des milliers sans une décimale après la virgule.

4. Le résumé de la politique des méthodes principales comptables

4.1. Les éléments de l'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur initiale. En général, la valeur initiale est basée sur la valeur réelle donnée pour un actif.

4.2. Jeu complet d'états financiers

Les états financiers comportent

- a) un bilan de la situation financière de la fin de la période. Les actifs courants, les actifs non-courants et les obligations sont présentés par une classification séparée.
- b) un état du résultat net et d'autres éléments du résultat global de la période. La Fondation présente la division (l'analyse) des dépenses comptabilisées dans les pertes ou les bénéfices en utilisant la classification basée sur la fonction des ces derniers
- c) un état des variations dans les capitaux propres de la période
- d) un état des flux de trésorerie de la période
L'état des flux de trésorerie formé au résultat de l'activité de fonctionnement est présenté selon la méthode directe. Les intérêts payés sont classifiés comme des flux de trésorerie créés au résultat des activités de financement, les intérêts et les dividendes perçus comme ceux créés des activités d'investissements. Les impôts payés sont considérés comme des flux de trésorerie perçus des activités de fonctionnement.
- e) des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers présentent des informations comparatives au titre de la période précédente (de l'année précédente) pour tous les montants figurant dans les états financiers de la période. Lorsque la Fondation change de présentation ou de classification des articles, les montants correspondants sont reclassifiés sauf les cas où la reclassification est irréalisable.

4.3. Immobilisations

Evaluation initiale

Au moment de la comptabilisation initiale les immobilisations se mesurent en valeur initiale. La valeur initiale de l'immobilisation acquise inclut le prix d'achat moins les escomptes commerciaux, impôts d'import, impôts non-compensés et d'autres charges obligatoires, frais de transportation et les dépenses directement liées à la conduite à la condition de travail de l'actif.

Dépenses supplémentaires

Les dépenses d'addition ou de remplacement d'un nouveau composant sur l'unité d'immobilisation sont ajustées (capitalisées) à la valeur comptable de l'immobilisation à condition que les gains économiques futurs s'écoulent à la Fondation et dont la valeur peut être évaluée d'une façon fiable. Les composants d'immobilisation remplacés doivent être décomptabilisés.

Evaluation supplémentaire

Après la comptabilisation initiale les immobilisations sont évaluées par la valeur initiale moins l'amortissement et les pertes de dévaluation.

Amortissements

Le montant d'amortissement d'immobilisation est réparti régulièrement pendant sa durée de vie en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement calculé pour chaque période donnée et comptabilisé comme charge, s'il n'est pas inclus dans la valeur comptable d'un autre actif.

Les durées d'utilité évaluées sont :

- Equipement 5 ans
- Matériels techniques 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Les dépenses capitales sur le bâtiment mis à disposition à titre gracieux 10 ans

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées par le coût initial (coût de revient). Après sa comptabilisation initiale une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est la suivante:

<i>Appellation de la catégorie</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Logiciels informatiques	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	10 ans

La méthode adoptée du calcul d'amortissement doit refléter le modèle par lequel la Fondation consomme les profits de l'actif. La Fondation utilise la méthode linéaire.

4.5. Matières

Les matières sont présentées par le montant minimum du coût de revient et de prix de vente possible. Le coût de revient des matières comprend les dépenses d'acquisition, des dépenses de transportation et de conduction à la condition.

Le coût de revient des matières est décidé par le principe de séparation concrète des dépenses.

4.6. Avantages du personnel

Lorsque le salarié a rendu un service à la Fondation pour la période considérée la Fondation comptabilise le montant non soldés des avantages à court terme comme

a) un passif après déduction du montant déjà payé lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir

b) une charge excepté les cas ou selon les normes comptables de la République d'Arménie il est exigé ou permis d'incorporer des avantages dans le coût d'un actif

La Fondation comptabilise les avantages du personnel

a) dans le cas d'absences rémunérées cumulables(p.e. congé annuel), lorsque les membres du personnel rendent des services qui augmentent leurs droits à des absences rémunérées futures

b) dans le cas d'absences rémunérées non cumulables, lorsque les absences se produisent.

La Fondation considère les dépenses potentielles des absences rémunérées cumulables comme un montant supplémentaire que la Fondation s'attend à payer comme résultat cumulé à la date de la comptabilisation.

4.7. Recettes

Les recettes doivent être évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

On peut comptabiliser les recettes des activités ordinaires lorsqu'il a satisfait à l'ensemble des conditions suivantes:

- a) Le montant des produits peut être évalué de façon fiable
- b) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité
- c) Le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable
- d) Les coûts encourus concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable

Le degré d'avancement d'une transaction peut être déterminé par diverses méthodes (la Fondation utilise la méthode qui permet d'évaluer de façon plus fiable les services rendus).

a) étude des travaux effectués

b) la proportion des services rendus à la date considérée exprimée en pourcentage du total des services à exécuter

c) la proportion des coûts encourus à la date considérée par rapport au total des coûts estimés de la transaction.

S'il n'est pas possible d'évaluer le résultat des services rendus les produits sont comptabilisés par les montants qui seront compensés.

4.8. Subventions

Les subventions d'Etat se comptabilise à condition qu'il y ait une garantie justifiée que la Fondation réalisera les conditions adjacentes et que les subventions seront obtenues. Les donations sont considérées comme revenus par le principe systématique et rationnel lorsqu'ils récompensent les charges correspondantes effectués dans le cadre de ces objectifs.

Les subventions d'Etat pour l'achat, la construction ou l'acquisition des actifs circulants sont enregistrées dans le bilan comptable comme des revenus différées. Ces subventions sont comptabilisées comme revenus par le principe systématique et rationnel pendant la durée de l'utilité de l'actif.

La subvention d'Etat qui est soumis à la réception pour la compensation des charges ou pertes engagées ou dont le but est de donner à la Fondation une aide urgente sans dépenses supplémentaires, doit être comptabilisée dans le profit ou dans la perte pour la période ou elle est soumise à la réception.

4.9. Effets des variations des taux des monnaies étrangères

Les transactions par les monnaies étrangères sont converties en drams selon les taux de change moyens de la date de la transaction. Les taux de change sont fixés par la Banque Centrale de la République d'Arménie pour la date considérée.

- a) les éléments monétaires étrangères sont converties(recalculés) en utilisant le taux de clôture
- b) les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés sur les transactions en monnaies étrangères et sur les écarts de change survenant lors de la conversion sont comptabilisées dans les états financiers de l'entité.

Au 31.12.2017 1 Euro était équivalent à 580.10AMD (au 31.12.2016 - 512.20AMD).

4.10. Erreurs

La Fondation doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte

- a) par retraitement des montants comparatifs de la ou des périodes antérieures présentées au cours desquelles l'erreur est intervenue; ou
- b) si l'erreur est intervenue avant la première période antérieure présentée, par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période antérieure présentée

Limites au retraitement rétrospectif

Une erreur d'une période antérieure doit être corrigée par retraitement rétrospectif, sauf dans la mesure où il est impraticable de déterminer soit les effets spécifiquement liés à la période, soit l'effet cumulé de l'erreur.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer les effets d'une erreur sur une période spécifique pour l'information comparative présentée au titre des périodes antérieures, la Fondation retire les soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période présentée (qui peut être la période en cours) pour laquelle un retraitement rétrospectif est praticable.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer l'effet cumulé, au début de la période en cours, d'une erreur sur toutes les périodes antérieures, la Fondation doit retraiter l'information comparative pour corriger l'erreur de manière prospective à partir de la première date praticable.

5. Les conclusions principales comptables et les sources principales de l'imprécision de l'évaluation

L'élaboration des états financiers conformes aux IFRS demandent à la direction de faire des déductions, des évaluations et des hypothèses qui vont considérablement influencer les montants comptabilisés dans les états financiers. Les évaluations et les hypothèses qui sont à leurs bases peuvent être revisitées.

6. La mise oeuvre des IFRS nouveaux ou révisés

6.1. IFRS nouveaux ou amendements à IFRS appliqués qui n'ont pas eu une influence considérable sur les états financiers

Les IFRS cités ci-après qui sont nouveaux ou révisés sont en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2017 mais n'ont pas été adoptés par la Fondation lors de la préparation des présents états financiers. Selon l'estimation de la direction de la Fondation leur application n'a pas eu une influence considérable sur ses états financiers ou ses activités.

- IAS 12 "Impôts sur le résultat" les amendements entrèrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2017 avec l'autorisation d'une application anticipée. Les amendements concernent la comptabilisation de l'impôt différé lorsque les actifs sont comptabilisés au montant net et ce montant net est inférieur à la base d'impôt de l'actif.

-IAS 7 "Etat des flux de trésorerie" les amendements entrèrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2017 avec l'autorisation d'une application anticipée. Les amendements concernent la découverte des charges provenant des activités financières.

7. IFRS nouveaux ou révisés n'étant pas encore mis en oeuvre

Plusieurs normes et amendements à ces normes n'étaient pas encore effectives au 31 décembre 2017 et n'ont pas été appliqués lors de la préparation des présents états financiers. Il est possible que les normes et les amendements présentés ci-après aient une influence sur l'état financier et les activités de la Fondation. La Fondation envisage de mettre en oeuvre ces normes et ces amendements à compter de leur entrée en vigueur ou pour les périodes ouvertes après cette date.

- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" les amendements entrèrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme définit le cadre pour décider quand et sous quelle forme le produit est comptabilisé. Il remplacera le guide de la comptabilisation du produit ainsi que IAS 18 "Produits des activités ordinaires", IAS 11 "Contrats de construction" et IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle".

-IFRS 9 "Instruments financiers» la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme remplacera IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation". La première partie de l'IFRS 9 qui concerne la classification et l'évaluation des actifs financiers a été publiée en novembre 2009. La deuxième partie qui concerne la classification et l'évaluation des passifs financiers a été publiée en octobre 2010. La troisième partie qui concerne la comptabilité générale de couverture a été publiée en novembre 2013. La version complète de la norme a été publiée en juillet 2014.

- IFRS 16 "Contrats de location" la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2019 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme remplacera IAS 17 "Contrats de

location". La norme définit que principalement toutes les locations doivent être comptabilisées dans les états financiers et abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement.

-IFRS 2 "Païement fondé sur des actions"- la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

-IFRS 4 "Contrats d'assurance"- la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

IAS 40 "Immeubles de placement"- la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

-IFRIC 22 "Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée" - L'interprétation entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

8. Immobilisations corporelles

<i>'000 AMD</i>	<i>Machines et équipements</i>	<i>Matériels techniques</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>Dépenses capitales sur le bâtiment</i>	<i>Autres immobi lisation s corporelles</i>	<i>Tôtal</i>
Valeur initiale						
Au 31 décembre 2016	26,675	128,070	33,552	100,221	1,941	290,459
Acquisition	13	-	42	-	-	55
Elimination	(38)	(15)	(8,894)	-	(4)	(8,951)
Au 31 décembre 2017	26,650	128,055	24,700	100,221	1,937	281,563
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2016	25,386	120,573	27,999	75,631	1,085	250,674
Amortissements annuels	467	2,364	1,692	7,740	366	12,629
Cumul des amortissements pour des actifs éliminés	(27)	(9)	(8,893)	-	(3)	(8,932)
Au 31 décembre 2017	25,826	122,928	20,798	83,371	1,448	254,371
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2016	1,289	7,497	5,553	24,590	856	39,785
Au 31 décembre 2017	824	5,127	3,902	16,850	489	27,192

Autres

La Fondation réalise son activité dans le bâtiment administratif mis à disposition à titre gracieux par l'un des fondateurs, la Mairie d'Erévan.

Le bâtiment n'a pas été comptabilisé dans les états financiers car il n'a pas satisfait aux critères prédéfinies. Les dépenses pour la rénovation capitale du bâtiment sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles.

La valeur brute comptable de toute immobilisation corporelle entièrement amortie qui est encore en usage est de 181,279 mille drams.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition des actifs immobilisés.

9. Matières*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2017</i>	<i>Solde au 31.12.2016</i>
Tôtal y compris	10,129	10,840
• Matières culinaires, produits	127	147
• Matières de coiffure	2,051	1,916
• Matières de couture	3,380	4,036
• Matériels dentaires	1,621	1,754
• Matières d'hôtellerie	1,286	1,302

10. Disponibilités*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2017</i>	<i>Solde au 31.12.2016</i>
Tôtal y compris	5,417	2,132
• Caisse	120	206
• Compte de monnaie étrangère	5,297	1,926

11. Capitaux propres**Investissements des fondateurs**

Présentent le coût initial des capitaux de la Fondation qui s'est accumulé des avantages financiers des fondateurs.

Cumul de la perte

Dans cette rubrique sont compris

- Le cumul de la perte des années précédentes de 48,158 mille AMD
- Le bénéfice net de l'année de 403 mille AMD

12. Subventions concernant les actifs*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2016</i>	<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>	<i>Solde au 31.12.2017</i>
Tôtal	43,692	148	(13,931)	29,909

Les subventions concernant les actifs sont perçues de l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges ». Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les actifs (correspondant au calcul de l'amortissement et des éliminations) est de 13,931 mille drams.

13. Dettes commerciales et autres dettes

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Tôtal y compris	511	762
• Paiement aux services	511	762

14. Avances pour les services

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Total y compris	5,622	4,757
• Frais de scolarité	5,622	4,757

15. Subventions concernant les revenus

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au</i>	<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31.12.2016</i>			<i>31.12.2017</i>
Tôtal	6,596	41,671	(39,235)	9,032

Les subventions concernant les revenus de 41,658 mille drams sont perçues de l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges ».

Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les recettes est de 39,235 mille drams.

16. Ventes

Pendant la période considérée la Fondation a organisé (offert) des études et des formations selon ses professions dans les sections suivantes « Cuisine », « Mode », « Coiffure », « Prothèse dentaire ».

<i>'000 AMD</i>	<i>2017</i>			<i>2016</i>		
	<i>Recettes</i>	<i>Coût de revient de la vente de</i>	<i>Perte</i>	<i>Recettes</i>	<i>Coût de revient de la vente de</i>	<i>Perte</i>
Tôtal y compris	29,464	(67,900)	(38,436)	25,994	(73,070)	(47,076)
• Des prestations des services	29,464	(67,900)	(38,436)	25,994	(73,070)	(47,076)

17. Revenus des subventions

<i>'000 AMD</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Total y compris	53,167	59,114
• subventions concernant les actifs	13,932	13,660
• subventions concernant les revenus	39,235	45,454

18. Autres dépenses

<i>'000 AMD</i>	2017	2016
Tôtal des autres dépenses (pertes) y compris	(708)	(602)
• Liquidation(vente) des immobilisations corporelles	(19)	(99)
• Elimination des créances	(128)	(174)
• Frais de services bancaires	(205)	(329)
• Autre	(356)	-

19. Impôt sur le produit

<i>'000 AMD</i>	2017	2016
Montant de l'impôt comptabilisé comme bénéfice(perte) y compris	(465)	(398)
• Impôts courants	(360)	(320)
• Impôts différés	(105)	(78)

<i>'000 AMD</i>	2017	2016
Combinaison numérale de la barème moyenne de l'impôt et de la barème appliquée		
Barème appliquée de l'impôt	20%	20%
Produit avant impôt	62	409
Dépenses non diminuées/recettes non taxées	1,738	1,191
Produit imposable	1,800	1,600
Impôts courants	360	320
Barème moyenne de l'imôt	571%	78%

Impôt différé

<i>'000 AMD</i>	<i>Coût de comptabilisation</i>	<i>Base d'impôt</i>	<i>Différence temporaire diminuée (soustraite)(-)</i> <i>Différence temporaire taxée(+)</i>
Charges liées aux salaires et aux autres avantages de courte durée	1,355	-	(1,355)
Tôtal			(1,355)
Barème de l'impôt			20%
Impôts différés actifs			271

Dans la rubrique «Charges et autres avantages du personnel de courte durée» la différence temporaire s'est créée à cause des absences cumulables rémunérées des salariés.

Il n'existe pas de différences temporaires diminuées(soustraites) et des diminutions des impôts non utilisés c'est pourquoi aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

20. La classification(analyse) des charges comptabilisées dans le produit ou dans la perte selon leur nature

<i>'000 AMD</i>	<i>Note</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Résultat	16	29,464	25,994
Revenus des subventions	17	53,167	59,114
Autres revenus		63	6
Matière première et matériaux utilisés		(6,290)	(8,287)
Salaires et autres avantages du personnel courte durée		(49,834)	(50,316)
Amortissements des IC		(12,629)	(12,585)
Amortissement des ANM		(1,284)	(975)
Autres dépenses et charges fonctionnelles		(12,635)	(12,835)
<i>Produit de l'activité de fonctionnement</i>		<i>22</i>	<i>116</i>
Profit/perte des variation de taux de change		40	293
<i>Produit avant impôt</i>		<i>62</i>	<i>409</i>
Impôt sur produit		(465)	(398)
<i>Produit net</i>		<i>(403)</i>	<i>11</i>

21. Instruments financiers

La Fondation est sujette de différents risques financiers pendant son activité : risque du marché (y compris le risque de change, risque de taux d'intérêt, autre risque de prix), risque de liquidité et risque de la dette. La Fondation n'applique pas d'outils dérivés pour couvrir les risques.

21.1 Risque du marché*Risque de change*

Le risque de change est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou les flux de trésorerie futurs varient à cause des variations de taux de change.

La tendance au risque de change est liée avec les outils financiers, les actifs et les obligations exprimées en devise différente de la devise fonctionnelle.

A la date de clôture la Fondation n'a pas d'actifs ou d'obligations financiers exprimés en devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futures varient a cause des changements des taux d'intérêt dans le marché. A la date de clôture la Fondation n'a pas de prêt ni d'emprunt, n'a pas d'actifs ou d'obligations financières sujettes au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futurs varient à cause des changements des prix de marché (sauf le changement qui amène au risque de taux d'intérêt et au risque de change). La Direction estime qu'à la date de clôture il n'y a pas de différence significative entre la valeur juste des actifs et des obligations financières et de leur valeur comptable.

21.2. Risque de la dette

Le risque de la dette est quand la Fondation peut porter des pertes financières à cause de refus de remboursement des obligations par des étudiants ou d'autres partenaires.

Le risque de la dette apparait des soldes bancaires, des créances commerciales et d'autres créances. Les créances commerciales sont essentiellement des frais de scolarité.

La Fondation ne donne pas de Certificat de fin d'études dans le cas de non-paiement. La Fondation n'applique pas la pratique de demande judiciaire pour les frais de scolarité non-payé.

Il n'y avait pas de réserves pour les créances irrécouvrable pour les années courantes et précédentes. Mais il y avait des déductions des créances irrécouvrables 128 mille en 2017, 174 mille AMD en 2016.

21.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quand la Fondation a des difficultés concernant le remboursement des obligations financières. Ces dernières seront remboursées en accordant des moyens financiers ou d'autres actifs financiers.

La Fondation prépare des devis annuels des flux de trésorerie pour gérer le risque de liquidité. Dans les prévisions des flux de trésorerie il y a des subventions à recevoir des fondateurs et d'autres donations.

22. Cas conditionnel

22.1 Assurance

La Fondation n'a pas d'assurance contre l'interruption d'activité et des tierces parties pour les évènements qui peuvent apparaitre à cause de dommage à la propriété ou à l'environnement étant lieu dans le territoire de la Fondation. Il y a le risque de perte ou de destructions de certains actifs. Cela peut influencer défavorablement sur l'activité de la Fondation et sur sa situation financière tant que la Fondation n'a pas d'assurance appropriée.

22.2 Garanties

La Fondation n'a donné ni(ou) reçu aucune garantie.

23. Informations relatives aux parties liées

La parite liée de la Fondation est l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges » dont le président, Lucas Manzanaras est le président du Conseil d'Administration de la Fondation. Durant la période considérée la Fondation a reçu des subventions de l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges » qui ont été présentées dans les notes 12 et 15 des présents rapports.

Le salaire annuel de l'équipe de gestion a été de 8,901 mille drams en 2017, et de 7,979 mille drams en 2016.

24. Evénements ayant lieu après la période considérée

Des événements qui pouvaient avoir une influence considérable pour la période considérée, du 31 décembre 2017 jusqu'à la date de la validation, le 26 février 2018 n'ont pas eu lieu.

25. Validation des états financiers

Les états financiers ont été signés pour la publication le 26 février 2018 par la Directrice, G. Grigoryan et la comptable en chef, H. Tagvoryan.

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan